

**PROCÈS-VERBAL** d'une réunion régulière du conseil de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine tenue le 09 décembre 2020 à 8 h 30 par visioconférence, sous la présidence de Daniel Côté et à laquelle sont présents :

**M. Allen Cormier**, préfet  
Administrateur régulier représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

**M. Simon Deschênes**, maire de Sainte-Anne-des-Monts  
Administrateur régulier représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

**Mme Delisca Ritchie-Roussy**, maire de Murdochville  
Administratrice régulière représentant la MRC de La Côte-de-Gaspé

**Mme Louise Langlois**, mairesse de Chandler  
Administratrice régulière représentant la MRC du Rocher-Percé

**M. Roch Audet**, maire de Bonaventure  
Administrateur régulier représentant la MRC de Bonaventure

**M. Éric Dubé**, préfet  
Administrateur régulier représentant la MRC de Bonaventure

**M. Mathieu Lapointe**, préfet  
Administrateur régulier représentant la MRC d'Avignon

**M. Christian Leblanc**, maire de Maria  
Administrateur régulier représentant la MRC d'Avignon (par téléphone)

**Ainsi que :**

**Mme Marie-Andrée Pichette**, directrice générale de la Régie

**Mme Mariline Lamy-Poirier**, coordonnatrice de la Régie

**Les administrateurs suivants ont été invités, mais n'ont pu participer à la rencontre :**

**M. Roger Chevarie**, conseiller de Fatima  
Administrateur régulier représentant l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

**Mme Nadia Minassian**, préfète  
Administratrice régulière représentant la MRC du Rocher-Percé

## **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la réunion et constatation du quorum;
2. Nomination d'un(e) secrétaire d'assemblée (adoption);
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour (adoption);
4. Nomination du bureau des officiers (adoption);
5. Lecture, suivi et adoption des procès-verbaux des réunion du 16 septembre et du 15 octobre 2020 (adoption);
6. Suivi des finances et des opérations ;
  - 6.1. Comptes à payer et liste des comptes préautorisés (adoption);
  - 6.2. Affectation de l'excédent non-affecté (adoption);
7. Ressources humaines : résolution d'embauche (adoption);
8. Modification du règlement sur l'organisation du service (avis de motion);
9. Appui au service de récupération et de distribution de denrée alimentaire aux Iles (adoption);
10. Calendrier 2021 (adoption);
11. Affaires nouvelles;
12. Date et lieu de la prochaine rencontre;
13. Période de questions;
14. Levée de l'assemblée (adoption).

1. **OUVERTURE DE LA RÉUNION ET CONSTATATION DU QUORUM**

Le président, Daniel Côté, souhaite la bienvenue à tous et constate que le quorum est atteint.

En raison des mesures décrétées par le Gouvernement du Québec pour freiner la pandémie de la COVID-19, la réunion se tient par voie de visioconférence.

L'arrêté 2020-04 de la ministre de la Santé et des Services sociaux permet au conseil d'administration de siéger à huis clos et autorise les membres à y prendre part, à délibérer et à voter par tout moyen de communication.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

2. **NOMINATION D'UN(E) SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE**

Allen Cormier propose Mariline Lamy-Poirier à titre de secrétaire d'assemblée. Mariline Lamy-Poirier accepte d'être secrétaire d'assemblée.

R20 – 40

**RÉSOLUTION CONCERNANT LA NOMINATION D'UN(E) SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE**

**IL EST PROPOSÉ** par Allen Cormier et unanimement résolu de nommer Mariline Lamy-Poirier à titre de secrétaire d'assemblée.

3. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

R20 – 41

**RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par Mathieu Lapointe et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

4. **NOMINATION DES OFFICIERS**

Tel que stipulé dans le règlement #3 sur la régie interne, le bureau des officiers doit être élu annuellement. Donc, Marie-Andrée Pichette recommande de procéder à l'élection du poste de président et de vice-président.

Pour ce faire, Nadia Minassian propose Marie-Andrée Pichette à titre de présidente d'élection et Mariline Lamy-Poirier à titre de secrétaire d'élection. Marie-Andrée Pichette accepte le titre de présidente d'élection et Mariline Lamy-Poirier accepte le titre de secrétaire d'élection.

**Nomination à la présidence**

Marie-Andrée Pichette annonce l'ouverture de la période de mise en candidature pour le poste de président(e).

Delisca Ritchie-Roussy propose Daniel Côté à titre de président.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Marie-Andrée Pichette annonce la fermeture de la période de mise en candidature.

Monsieur Daniel Côté accepte le poste de président.

### **Nomination à la vice-présidence**

Marie-Andrée Pichette annonce l'ouverture de la période de mise en candidature pour le poste de vice-président(e).

Roch Audet propose Allen Cormier à titre de vice-président.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Marie-Andrée Pichette annonce la fermeture de la période de mise en candidature.

Monsieur Allen Cormier accepte le poste de vice-président.

R20 – 42

### **RÉSOLUTION CONCERNANT LA NOMINATION DES OFFICIERS**

**IL EST PROPOSÉ** par Nadia Minassian et unanimement résolu de nommer Marie-Andrée Pichette à titre de présidente d'élection et Mariline Lamy-Poirier à titre de secrétaire d'élection.

**IL EST PROPOSÉ** par Delisca Ritchie Roussy et unanimement résolu de nommer Daniel Côté à titre de président et Allen Cormier à titre de vice-président.

#### **5. LECTURE, SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 16 SEPTEMBRE ET DU 15 OCTOBRE 2020**

Les documents « Procès-verbaux d'une réunion régulière du conseil de la Régie tenue le 16 septembre et le 15 octobre 2020 » sont présentés.

R20 – 43

### **RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 16 SEPTEMBRE ET DU 15 OCTOBRE 2020**

**IL EST PROPOSÉ** par Louise Langlois et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion du 16 septembre 2020 tenue à Gaspé, et celui du 15 octobre 2020 tenue par visioconférence, tel que lu et présenté.

#### **6. SUIVI DES FINANCES ET DES OPÉRATIONS**

##### **6.1. Comptes à payer et liste des comptes préautorisés**

La liste des comptes à payer et des comptes préautorisés de août, septembre et octobre 2020 est remise aux administrateurs.

Le montant total au 31 août 2020 est de 436 276,52 \$.

Le montant total au 30 septembre 2020 est de 397 004,21 \$.

Le montant total au 31 octobre 2020 est de 320 035,68 \$.

R20 – 44

### **RÉSOLUTION CONCERNANT L'APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

**IL EST PROPOSÉ** par Allen Cormier et résolu unanimement d'adopter la liste des comptes à payer et des comptes préautorisés de août 2020 au montant total de 436 276,52 \$, de septembre 2020 au montant total de 397 004,21 \$ et d'octobre 2020 au montant total de 320 035,68 \$.

## 6.2 Affectation de l'excédent non-affecté

R20 – 45

### RÉSOLUTION CONCERNANT UNE AFFECTATION D'EXCÉDENT DE LA RÉGIE

**CONSIDÉRANT** que la Régie est porteuse de plusieurs projets en développement de la mobilité durable sur le territoire;

**CONSIDÉRANT** que le développement des projets de la Régie est majeur dans le but d'atteindre ses objectifs dans l'augmentation de la qualité du service, de sa visibilité et de son efficacité;

**CONSIDÉRANT** que la Régie souhaite investir :

- 100 000 \$ dans la phase II de son projet Atribus;
- 50 000 \$ dans l'optimisation de l'affichage de son réseau d'arrêt;
- 50 000 \$ dans l'optimisation de son service aux Iles;
- 100 000 \$ dans l'optimisation de son service de transport adapté;
- 300 000 \$ dans son projet Électrification et optimisation du réseau 2022;

**CONSIDÉRANT** que la Régie aura, au 31 décembre 2020, un excédent de fonctionnement accumulé non affecté de près de 691 000 \$

**IL EST PROPOSÉ** par Roch Audet et unanimement résolu :

**QU'**un montant correspondant aux mises de fond nécessaire de la Régie dans ses différents projets, soit 600 000 \$, soit transféré de l'excédent non affecté à l'excédent affecté intitulé « Développement de projets ».

## 7. EMBAUCHE DE PERSONNEL

R20 – 46

### RÉSOLUTION CONCERNANT L'EMBAUCHE DE PERSONNEL

**ATTENDU QUE**, au cours de novembre 2020, la Régie a procédé à l'embauche de deux nouvelles employées régulières;

**ATTENDU QUE**, en vertu du code municipal, la Régie doit, par voie de résolution, confirmer l'embauche de son personnel;

**ATTENDU QUE** tous ces postes sont définis par une description de tâches complètes et les conditions de travail sont encadrées par un contrat de travail qui a été signé par les employés;

Il est donc proposé par Delisca Ritchie-Roussy et résolu de confirmer les postes suivants :

- Coordonnatrice aux opérations - 37,5 h / semaine, à compter du 16 novembre 2020 : Paula Beaulieu
- Agente de liaison et du service à la clientèle – 37,5 h / semaine, à compter du 9 novembre 2020 : Claudia Racine

## 8. MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR L'ORGANISATION DU SERVICE

Un dépôt d'avis de motion est demandé afin de pouvoir modifier le règlement sur l'organisation du service :

A20 – 02

### AVIS DE MOTION CONCERNANT L'ORGANISATION D'UN SERVICE MUNICIPAL DE TRANSPORT COLLECTIF DE PERSONNES SUR LE TERRITOIRE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT GASPÉSIE – ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Christian Leblanc, administrateur, donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance subséquente du conseil de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, d'un projet de mise à jour du Règlement concernant l'organisation d'un service municipal de transport collectif de personnes sur le territoire de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine.

9. **APPUI AU SERVICE DE RÉCUPÉRATION ET DE DISTRIBUTION DE DENRÉE ALIMENTAIRE AUX ÎLES**

R20 – 47

**RÉSOLUTION CONCERNANT L'APPUI AU PROJET DE SERVICE DE RÉCUPÉRATION ET DE DISTRIBUTION DE DENRÉE ALIMENTAIRE AUX ÎLES**

**CONSIDÉRANT** que La RÉGÎM est responsable d'organiser les services de transport collectif sur le territoire de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine et qu'avec ses différents trajets, le point de services des Îles couvre pratiquement l'ensemble du territoire des Îles;

**CONSIDÉRANT** que Le futur service de récupération et de distribution de denrées alimentaires s'adresse aux personnes vulnérables et que pour bien les rejoindre sur l'ensemble du territoire, le futur service souhaite s'allier à un réseau de partenaires, qui soutiendront le projet de différentes façons, afin de s'assurer que toutes les personnes et clientèles des organismes qui sont dans le besoin puissent bénéficier de denrées;

**CONSIDÉRANT** que dans cette optique, la RÉGÎM est heureuse de soutenir ce projet mobilisateur de la communauté;

Il est donc **PROPOSÉ** par Allen Cormier et résolu :

**QUE** La RÉGÎM appuie l'initiative du CERMIM et d'Entraide communautaire des Îles inc. dans le cadre du projet de récupération et distribution de denrées alimentaires aux Îles-de-la-Madeleine;

**QUE** la Régie mette ses autobus à disposition du projet, afin d'acheminer les denrées vers les extrémités de l'archipel.

10. **CALENDRIER DES RÉUNIONS 2021**

R20 – 48

**RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DU CALENDRIER DE RÉUNIONS 2021**

**ATTENDU QUE** les règlements de régie interne de la Régie intermunicipale prévoient que le conseil doit établir un calendrier de ses séances régulières pour la prochaine année, en fixant le lieu, le jour et l'heure de chacune.

**IL EST PROPOSÉ** par Mathieu Lapointe et unanimement résolu :

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances publiques du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine pour 2021 selon l'horaire régulier suivant :

Séance de travail et publique de 9 h 30 à 12 h

- Le 24 février à Carleton-sur-Mer;
- Le 21 avril à Sainte-Anne-des-Monts;
- Le 16 juin à Cap-aux-Meules;
- Le 15 septembre à Gaspé;
- Le 15 décembre à New Richmond.

11. **AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun point n'y est apporté.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

12. **DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION**

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le 24 février 2021 à Carleton-sur-Mer.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

Aucune question n'est débattue à ce point.

14. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

R20 – 49

**RÉSOLUTION CONCERNANT LA LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**IL EST PROPOSÉ** par Louise Langlois et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

**CERTIFICATION**

Lu et certifié conforme par

le président,

la secrétaire-trésorière,

\_\_\_\_\_  
Daniel Côté

\_\_\_\_\_  
Marie-Andrée Pichette

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Date

**ADOPTION**

Adopté par résolution du conseil d'administration le :

\_\_\_\_\_  
Date